



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

confluences

Champ-sur-Drac

N° 93
HIVER 2023



**Climat :
Champ-sur-Drac
s'engage !**





Présentation de la nouvelle école maternelle aux pages 10 et 11

Confluences n° 93

- P. 4 Présentation Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)
- P. 6 Travaux et aménagements
- P. 8 Environnement
- P. 10 Éducation
- P. 12 Culture
- P. 14 Solidarité
- P. 15 Sport & vie associative
- P. 16 Les chenillards agissent
- P. 20 Paroles d'enfants
- P. 22 Quoi de Neuf ?
- P. 23 Infos mairie
- P. 24 Retour en images
- P. 26 Expressions politiques
- P. 27 Infos pratiques

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE
CHAMP-SUR-DRAC - N° 93

Directeur de la publication : Francis DIETRICH

Responsables de la rédaction : Gaby VITINGER,
Angeline ABRAHAM-MOREL et Ingrid CHARROPPIN

Contacts : communication@ville-champsurdrac.fr

Conception graphique : Pi COMM, Échirrolles

Crédits photos : Adobe Stock / Associations / Gaby
VITINGER / Service éducation, enfance & jeunesse /
Renée Brouet

Impression : Press Vercors, Saint-Marcellin

Dépôt légal : janvier 2023

Tirage : 1 700 exemplaires

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'illustration et à la rédaction de ce numéro.

Édito

Madame, Monsieur,

Il y a des années maintenant que notre ville s'est emparée des thématiques de sobriété énergétique, de transition écologique et de conservation de notre patrimoine naturel. Toutes nos actions sont désormais inscrites dans le cadre du plan climat air énergie métropolitain (PCAEM). En effet, la charte d'engagement de Champ-sur-Drac a été votée en conseil municipal du 7 novembre dernier.

Ce numéro, que nous avons souhaité « spécial », est l'occasion de montrer que la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas seulement l'affaire du service environnement et de son élu ; il s'agit d'une transformation globale de nos modes de fonctionner et de penser sur tous les sujets. En d'autres termes, c'est l'affaire de tous. Je ne cache pas ma fierté de voir tous les efforts, actions et initiatives, entrepris dans notre ville par les services, les élus et les citoyens, dont quelques exemples vous sont exposés dans ce Confluences. Nous avons tous mis le pied à l'étrier, il nous faut maintenant continuer dans cet élan et convaincre nos entourages que ces changements d'habitudes sont inéluctables ; ils permettront d'assurer un cadre de vie sain et respirable pour les générations à venir. Il est nécessaire désormais de porter la parole : c'est notamment le rôle des cent métropolitains qui ont participé à la convention citoyenne pour le climat en 2022. À ce sujet, vous aurez l'opportunité de lire le témoignage de Christophe Guimet, chenillard et membre actif de cette convention citoyenne. Par ailleurs, nous continuons notre

chemin vers la modernisation de notre communication avec l'ouverture en ce début d'année du nouveau site internet de la commune et celui de l'Espace Culturel Navarre : des outils numériques mieux adaptés aux besoins des citoyens.

Cet automne, une figure emblématique de notre ville, Albert Ripert, Maire honoraire de Champ-sur-Drac, nous a quitté. Instituteur, puis directeur d'école, je souhaite lui rendre hommage ici pour son engagement politique dans la vie de la commune. En effet, Monsieur Ripert a été maire de notre ville de 1974 à 1999. Je salue son implication qui a permis de transformer de manière significative notre ville, c'était un maire visionnaire, un maire bâtisseur. Albert Ripert est devenu doyen de la commune ; c'est avec émotion que je repense à mes derniers échanges avec lui, lors de la visite que nous effectuons chaque année avec les membres du CCAS.

Enfin, une nouvelle année a frappé à notre porte et j'espère qu'elle vous apportera de beaux moments remplis de joie et de réussite pour vos projets petits et grands.

Tous mes vœux !

Bien à vous,



Le Maire,
Francis Dietrich

Présentation : le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique. L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire. La ville de Champ-sur-Drac s'est engagée en tant que partenaire du plan et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.



Parole de l' élu



Jean-Louis Cattani,
adjoint à
l'environnement et au
développement durable

« Le changement climatique ou plutôt le dérèglement climatique n'est aujourd'hui plus une illusion et nous en découvrons tous les jours ses effets négatifs : sécheresse, épisodes cévenols intenses, tornades, fonte des glaciers, immersion des zones côtières..., et il est maintenant clairement établi que l'activité humaine incontrôlée a un effet négatif et bientôt irréversible sur le climat de notre Terre. Si les scientifiques nous ont alertés très tôt - souvenons nous d'Haroun Tazieff, c'était en 1979 -, les politiques ont mis du temps à réagir. Il s'en est suivi le Protocole de Kyoto signé en 1997, visant à la réduction des gaz à effet de serre responsables de la hausse de la température moyenne terrestre, puis l'Accord de Paris (COP 21) en 2015. Dans cet environnement, le Plan Climat Air Énergie 2020 - 2030, de Grenoble Alpes Métropole, présente tout son intérêt. Il fédère l'activité des communes visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, à l'adaptation au réchauffement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air dans nos territoires.

En y adhérant en 2022, Champ-sur-Drac, ses élus et son personnel communal, veulent se montrer exemplaires à travers son mode de fonctionnement et ses investissements, et par-delà, contribuer à améliorer le cadre et la qualité de vie de nos concitoyens, qui doivent rester associés à cette démarche ».



Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

Reprenons ces 5 axes et résumons pour chacun d'entre eux la ligne de conduite déjà suivie ou envisagée dans notre commune :

Axe 1

Adapter le territoire au dérèglement climatique.

Cela passe tout d'abord par la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts. Il s'agit d'une méthode d'entretien qui se démarque des méthodes traditionnelles dans la mesure où elle plébiscite des modes de gestion plus proches de la nature et plus respectueux de l'environnement. Cette nouvelle approche cherche à mieux tenir compte des spécificités de chaque site (parcs, jardins, talus...) afin d'appliquer sur chacun des espaces verts de la commune un mode de gestion plus adapté à sa situation et à sa vocation (esthétique, accueil du public,...). Autrement dit, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire, mais aussi peu que possible.

Aussi, il est primordial :

- de maintenir et de valoriser les espaces de nature ordinaire comme la Chênaie par exemple,
- de protéger l'espace naturel sensible de Combe en mobilisant la politique foncière, en renaturant les roselières ou en préservant la biodiversité,
- de préserver la biodiversité nocturne en maintenant la coupure nocturne de l'éclairage public.

Axe 2

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.

Il est important d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour une meilleure performance énergétique. De manière générale, la municipalité doit contribuer à faire connaître aux habitants les dispositifs d'aide et d'accompagnement métropolitains liés à l'optimisation de la consommation de l'énergie (par exemple « Mur/Mur », « Zéro fioul », « Métrosoleil »...)

Axe 3

Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone

La commune soutient les producteurs dans la mise en place de circuits courts (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne, AMAP). Il faut aussi continuer à encourager la mise en place de jardins partagés. Enfin, la municipalité privilégie la qualité de l'alimentation dans la restauration collective en choisissant des prestataires qui proposent un maximum de produits locaux.

Axe 4

Mobiliser les acteurs locaux

L'implication et la volonté de l'application du PCAEM des élus et des services de la mairie de Champ-sur-Drac sont très fortes et représentent la condition sine qua non pour sa mise en œuvre, son suivi et sa valorisation.

Axe 5

Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

Depuis plusieurs années déjà, le suivi et l'optimisation des consommations énergétiques est une priorité pour la municipalité. Celle-ci poursuivra aussi la vérification annuelle des programmations horaires et des consignes de chauffage. Par ailleurs, la flotte automobile communale se renouvelle petit à petit dans le respect du calendrier de la mise en place de la ZFE (Zone à faible émission). Enfin, la ville bannit l'utilisation des pesticides notamment dans les terrains de sports et les cimetières.

Une priorité : la sobriété énergétique

Depuis de nombreuses années, avant même la mise en place du PCAEM, Champ-sur-Drac a toujours mené une politique sobre en matière d'énergie. L'objectif est double : maîtriser la dépense publique et préserver l'environnement.



Éclairage public : on éteint la nuit

Très en avance sur le sujet, l'éclairage public de Champ-sur-Drac est éteint de minuit à 5h du matin depuis 2018. Cette coupure représente une baisse de 45 % de consommation pour la ville depuis sa mise en place. Ainsi, la commune a souhaité aller plus loin ; en effet depuis le 5 décembre dernier, la coupure a lieu une heure plus tôt, à partir de 23h.



Des bâtiments communaux entretenus

Pour rappel, depuis 2011 la municipalité a entrepris des travaux énergétiques effectués sur les bâtiments communaux, en voici quelques exemples :

- remplacement des huisseries
- isolation des combles
- reprise de l'isolation des tuyaux ainsi que des canalisations d'eau et de chauffage
- amélioration du système de régulation du chauffage
- isolation de bâtiments extérieurs (par exemple l'école des Gonnardières)

> Zoom sur les travaux de la mairie

Les travaux de transformation de la mairie débuteront cette année. Le fort enjeu écologique d'isolation thermique, est l'un des objectifs de cette réhabilitation. L'isolation thermique permettra notamment de retirer les climatiseurs du bâtiment garantissant une économie d'énergie importante.



L'implication et les bons gestes des agents

L'un des grands axes du PCAEM est de renforcer l'exemplarité des acteurs publics. Cet axe est très important pour la municipalité : l'idée est que chaque geste compte et que les agents aussi ont une part de responsabilité dans les résultats collectifs.

Une campagne de communication interne a été élaborée pour rappeler les bons réflexes à acquérir au quotidien, comme éteindre la lumière, baisser le chauffage dans les lieux inoccupés, n'imprimer que quand cela est nécessaire ...

De plus, dès le mois d'octobre 2022, des mesures coercitives ont été mises en œuvre : par exemple baisse de 2° des températures maximales de consigne dans les bureaux, pas d'utilisation de chauffage d'appoint ni climatisation réversible en mode hiver dans les locaux dont ce n'est pas le mode de chauffage, baisse plus significative du chauffage pendant les périodes d'inoccupation...

Pas besoin d'éclairer ton bureau toute la journée, tu brilles déjà comme Madame Fabuleuse !



Et aussi :

Pensons à éteindre les lumières dans les lieux communs !

Décider et intervenir mieux grâce à l'accompagnement de l'ALEC

Depuis 2020, la commune est actionnaire de la " Société Publique Locale (SPL)-Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la métropole grenobloise (ALEC)". Dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) métropolitain, la SPL-ALEC a pour mission d'accompagner la collectivité dans la maîtrise de ses consommations et dépenses d'énergie, que ce soit en matière de performance énergétique des bâtiments, d'optimisation de l'éclairage public ou de flotte de véhicules. Cet appui peut aussi porter sur des projets urbains, sur la mise en place d'une politique énergétique communale ou sur toutes actions en lien avec l'énergie et le climat.

Concrètement l'ALEC est intervenue à Champ-sur-Drac pour :

- la mise en place de la géothermie au restaurant scolaire en 2016-2017,
- le prêt de caméras thermiques en faveur des habitants en 2020.

Enfin tous les ans depuis 2017, l'ALEC réalise les bilans énergétiques des bâtiments et des véhicules. Ces bilans permettent à la municipalité d'analyser ses consommations et de trouver des solutions pour les optimiser.



Des îlots de fraîcheur pour s'adapter au changement climatique

La présence d'arbres au sein de l'espace urbain permet une diminution jusqu'à 5 degrés de la température. C'est pourquoi, lors des travaux de réaménagement, la commune et la Métro favorisent la plantation d'arbres à des points stratégiques, ces lieux arborés sont aussi appelés « îlots de fraîcheur ».



Conserver et protéger le patrimoine naturel de la ville

Même si l'application du PCAEM concerne l'ensemble des services, l'équipe en charge de l'environnement est le garant de son suivi. De plus, conscients de l'impact considérable sur la nature des activités humaines, la mise en place de mesures de conservation afin de protéger notre écosystème est une priorité pour la municipalité.

Protection de la chênaie, véritable parc urbain

Il y a déjà plusieurs années, le fauchage systématique a été stoppé pour favoriser la repousse des petits chênes. Une étude de la santé des arbres est effectuée tous les deux ans pour identifier et couper les arbres morts, victimes soit d'un insecte protégé, le capricorne, soit d'un champignon. Il faut aussi lutter contre les espèces invasives, comme les ronces et les petits frênes, et limiter à terme les parkings de voiture intrusifs à l'intérieur des sous-bois. La période de sécheresse de l'été dernier a entretenu des débats sur le risque incendie dans la chênaie. Dans ce sens, la ville a contacté l'Office national des forêts (ONF) pour recueillir leur avis sur la gestion de la chênaie pour se prémunir du risque incendie.

La conclusion de l'ONF est la suivante :

« L'opération d'arrêt de broyage annuel entreprise depuis une dizaine d'années commence à porter ses fruits : des semis s'installent un peu partout, y compris le long de la lisière ! La commune n'a donc aucune obligation légale de broyer le sous-bois ! »



L'espace naturel sensible de Combe, une faune et une flore spécifiques

Le site de "La Combe" a été reconnu par le Département de l'Isère comme un Espace Naturel Sensible (ENS) d'une superficie de 70 hectares. La Ville s'est engagée à répondre à un plan de gestion rigoureux, réalisé par l'ONF, dont le budget est estimé à 320 000 euros (2/3 sont pris en charge par le Département de l'Isère). Cet espace assure la protection des prairies sèches et des espèces endémiques des affleurements de gypse et la renaturation de la zone humide, tout en améliorant sa capacité de stockage des eaux en cas de crue pour éviter les débordements du ruisseau en aval.

À terme, il sera un lieu de pédagogie et de sensibilisation à une faune et une flore unique sur le territoire.



La forêt communale, un entretien en partenariat avec l'ONF

D'une superficie de 183 hectares, la forêt communale est composée essentiellement de feuillus (tilleuls, hêtres, châtaigniers, érables, frênes et bouleaux). Très pentue, elle est difficile d'accès. Toutefois, il est possible de récolter des bois avec des techniques respectueuses du milieu forestier et adaptées aux contextes particuliers (montagne), comme des coupes par câble. En partenariat étroit avec la municipalité, l'ONF assure la gestion des parcelles et l'entretien de la route forestière.



Un soutien sans faille aux associations locales

Champ-sur-Drac peut se vanter de posséder des associations très actives et notamment en matière d'environnement. Ainsi, dès qu'elle en a l'occasion la ville donne son soutien et agit en vrai partenaire. C'est notamment le cas de l'ADICE (Association de défense intercommunale de l'environnement) qui reçoit l'aide de la commune pour ses gros projets tels que l'inventaire participatif ou l'organisation en 2022 de la Fête de la nature.

> À noter dans vos tablettes

Cette année la Fête de la nature sera directement organisée par la commune toujours avec la collaboration active de l'ADICE. Elle aura lieu le dimanche 11 juin.



Participation aux projets sur la qualité de l'air

La ville se porte volontaire pour participer au projet visant à améliorer la qualité de l'air. En effet, elle a fait partie des premières 27 communes adhérentes à la Zone à faible émission (ZFE). Autre exemple, en hiver 2022, la ville a participé à une étude sur la qualité de l'air dans notre commune organisée par l'ATMO Rhône-Alpes en lien avec la région et la métro. Huit capteurs Fixi ont été installés : 5 dans la plaine, 3 au village. Cinq capteurs Mobi ont été prêtés aux citoyens. Cette étude citoyenne visait à mesurer les particules fines (PM10, PM2,5, PM1).



Organisation de journées propres

Chaque année au moment du printemps, la municipalité organise une journée propre. Donner un coup de propre à la ville, c'est le concept de ce rendez-vous citoyen. L'idée est simple : pendant une matinée les chenillards sont invités à se retrouver pour s'occuper en équipe du nettoyage de différents quartiers de la ville (buissons, zones boisées, sous les haies, les fossés...). Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Pour rappel, la ville assure la propreté au quotidien grâce aux agents de terrain. En véhicule ou à pied, ils parcourent notre commune pour une ville tous les jours plus propre !

Sensibilier, informer, orienter

Le réchauffement climatique engendre des conséquences sur le fonctionnement de l'écosystème : prolifération d'insectes comme les chenilles processionnaires, les moustiques tigres ou les frelons asiatiques, l'assèchement des ruisseaux, épisode de sécheresse... Ces conséquences ont un impact sur nos vies quotidiennes et donnent lieu parfois à des restrictions. La municipalité n'a pas toujours la capacité d'agir directement pour les particuliers afin de lutter contre ces nuisances. Cela dit, elle considère que son rôle est de sensibiliser la population en l'informant et surtout en l'orientant vers les organismes compétents qui peuvent apporter des solutions concrètes.



La nouvelle école maternelle

CONÇUE AUTOUR DES ENJEUX DE DEMAIN



Alexandre Bonnet-Gamard, directeur du service éducation, enfance et jeunesse

Nous connaissons désormais le visage de la nouvelle école maternelle de Champ-sur-Drac. Au-delà des apparences, nous avons voulu en savoir plus sur le choix du projet sélectionné. Pour ce faire, nous avons rencontré Alexandre Bonnet-Gamard directeur du service éducation, enfance et jeunesse qui a éclairé notre lanterne.

Le projet du cabinet d'architectes Naud-Passajon / Apopsis a été désigné lauréat par le jury de concours en octobre 2022, pourriez-vous nous expliquer la procédure et les critères de choix ?

Avant toute chose, il faut savoir que nous travaillons depuis plus de 2 ans sur ce projet avant d'avoir pu effectuer le lancement du concours. Durant cette période, nous avons conçu un cahier des charges en vue de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui s'occupera de la conception du projet architectural. Nous avons composé un groupe de travail avec quatre techniciens : directeur service technique, responsable périscolaire, responsable extra-scolaire et moi-même. Cependant celui-ci a pu et peut s'étendre à d'autres agents pour apporter un regard professionnel ou une plus-value dans l'analyse technique comme la directrice

d'école, les Atsems, des agents de services, l'association des parents d'élèves... Toutes les décisions sont soumises à un comité de pilotage (copil) composé d'élus. Nous sommes accompagnés par une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage depuis le début du projet : le groupement composé de l'architecte Gaëlle Maingue et d'ARCEA, économiste de la construction.

La procédure de concours pour les collectivités est très réglementée et régie par le Code de la Commande Publique. Cette procédure de consultation de maîtrise d'œuvre se déroule en 2 temps : une phase d'avis d'appel à candidatures et une phase de remise d'esquisses par un nombre restreint d'équipes retenues pour concourir. Lors de la première phase, 47 équipes ont déposé leur candidature sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics. L'ensemble des dossiers a été analysé par la commission technique au regard des critères établis dans le règlement de la consultation (examen des compétences, références et moyens présentés par les équipes). L'analyse technique des candidatures a été rapportée à un jury de concours fin juin. Le jury de concours est composé du Maire (qui le préside), de trois membres élus (CAO) et de 3 personnes ayant des compétences et une expertise en rapport avec le projet (ingénieur, architecte et économiste).

Le jury a délibéré en juin 2022 en choisissant trois candidats admis à concourir. Ces trois équipes de maîtrise d'œuvre ont remis une esquisse de projet présentée au moyen de panneaux illustrés (plans, coupes, façades, vues perspectives) et d'un mémoire technique détaillé. Les esquisses remises dans le cadre du concours sont anonymes ; elles ont été analysées par la commission technique au regard des critères de conformité du projet remis au programme de l'opération, d'insertion du projet dans son contexte urbain et paysager de fonctionnement interne et

d'organisation des espaces, de qualité du projet sur les aspects techniques et environnementaux et de compatibilité avec l'enveloppe financière et le planning prévisionnel définis par le maître d'ouvrage. Le 24 octobre 2022, le jury s'est réuni afin d'identifier le projet Lauréat suite à la restitution de l'analyse technique des projets par le rapporteur de la commission technique (l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

En tant que professionnel de l'éducation, pourriez-vous nous parler des bénéfices de cette nouvelle école maternelle pour les jeunes enfants ?

Chenillards de souche, j'ai pu voir les évolutions de notre ville, de nos écoles et des modes de fréquentation des temps périscolaires. L'augmentation de la demande d'une offre éducative de la part des familles est de plus en plus présente. Lors de la définition du projet de la construction d'une nouvelle école maternelle, il était important de mettre en avant le bien-être de l'enfant. Nous avons voulu éviter un maximum les déplacements périscolaires des enfants de maternelle qui peuvent être actuellement jusqu'à 70 à fréquenter nos accueils (capacité maximum délivrée à ce jour par la Protection maternelle et infantile, PMI). De plus, les enfants font souvent des journées de plus de dix heures consécutives ce qui entraîne une fatigue et souvent un stress. C'est pourquoi les nouveaux locaux seront spacieux, lumineux, respecteront les nouvelles normes environnementales et permettront un meilleur apprentissage dans des conditions de confort assurées.

Par ailleurs, en lien avec les objectifs de notre projet éducatif de territoire, cette nouvelle école permettra de renforcer notre cohérence éducative entre l'éducation nationale et nos

services périscolaires. En effet, de l'accueil des familles, en passant par le dortoir, les salles de classes, la restauration sur place, la cour de récréation, la salle du périscolaire, la salle de motricité, la proximité avec le gymnase... tout a été pensé dans l'intérêt de l'enfant en incluant différents professionnels.

Nous avons voulu aussi nous projeter dans les trente prochaines années en anticipant l'ouverture possible d'une 6^{ème} classe qui pourra facilement être aménagée dans un espace prévu à cet effet ou encore l'augmentation des effectifs en restauration scolaire avec une salle prévue et adaptée pour cette tranche d'âge.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Durant l'année 2023, l'équipe de maîtrise d'œuvre va approfondir les études de conception du projet architectural. Le dépôt du permis de construire devrait avoir lieu à la fin du premier semestre. Nous allons passer l'étape d'étude de conception avant le dépôt du permis de construire. Tout au long de la conception du projet, cette étude va être analysée par un groupe de travail élargi et fera donc appel aux professionnels de l'éducation, de l'animation et autres personnes pouvant intervenir dans le bâtiment. Ils seront mobilisés pour donner leur regard sur le projet. Les plans seront analysés en détail et seront validés par le copil. Ce travail d'analyse du projet s'appuiera également sur les retours d'expériences à la suite de la visite d'écoles réalisées par les équipes ayant participé au concours. Ces visites de bâtiments et les échanges avec les élus des communes concernées ont permis d'attirer l'attention du groupe de travail sur certains points de fonctionnement qui viendront enrichir le projet de la nouvelle école maternelle de Champ-sur-Drac.



Sylvie Chabany, adjointe aux finances, à l'éducation et jeunesse nous décrit le projet retenu :

« Le projet retenu représente une école chaleureuse, fonctionnelle, ludique et particulièrement écologique.

Elle adopte une forme en « U » ouvert au sud, afin de protéger la cour de récréation des vents froids et puissants du nord. La structure émergente est entièrement réalisée en bois/paille. C'est un geste fort, local, environnemental, pérenne, parfaitement éprouvé en termes de sécurité. Outre le fait d'être biosourcée, cette association permet une bonne maîtrise du confort d'été grâce à son inertie thermique. Sur un plan fonctionnel, elle se développe autour d'un hall résolument généreux, espace de rencontre.

L'aile Ouest, façade « active » sur le parking, accueille les entités pouvant fonctionner de façon indépendantes : le périscolaire, la salle d'activité sportive et le RPE (relais petite enfance) – qui s'articulent autour d'un patio et le restaurant. Les salles de classe se développent sur les ailes nord-est et sud-est. Chaque classe aura un accès direct à ses propres sanitaires. Enfin, ce projet a le mérite de respecter et d'embellir notre environnement. »

Climat et culture :

Parole aux jeunes artistes !



Les 3 et 4 mars prochains, la salle Navarre aura la chance d'accueillir la compagnie Désarcorsdé avec leur spectacle de danse « En devenir fou ! » qui met la jeunesse à l'honneur sur sa place dans la société. Nous avons rencontré Coline Robert et Pierrot Leras, metteurs en scène et danseurs : un échange riche sur le thème du réchauffement climatique.



Coline Robert et Pierrot Leras, metteurs en scène et danseurs

La pièce chorégraphique que vous allez présenter ici à Champ-sur-Drac, « En devenir fou » est très liée à la crise environnementale et ses conséquences sur l'espoir de la jeunesse pour le futur : pouvez-vous nous en dire plus sur l'éco-anxiété, comment la vivez-vous ? L'art, la danse en l'occurrence, vous aide-t-il à lutter et à vous exprimer ?

L'éco-anxiété est en effet très présente depuis peu. Nous avons une conscience écologique depuis longtemps mais, suite à l'accélération de la crise climatique, celle-ci s'est transformée en une sorte d'inquiétude, de préoccupation voire d'impuissance face à l'avenir de notre monde.

Elle n'est pas présente à chaque instant mais prend quand même beaucoup de place dans notre vie en tant que jeune. Cela peut créer une contradiction, certains jours une forme de révolte et d'espoir nous envahit et d'autres jours c'est plutôt le découragement qui prend le dessus.

Il nous paraissait donc évident de l'aborder dans une partie de notre pièce « En devenir fou » qui traverse les différents ressentis que nous avons pu avoir ou que nous avons actuellement.

Pour nous la danse et l'art en général est la meilleure manière de faire passer notre message. Il est plus facile de l'expliquer à travers le corps que par les mots.

Votre génération est née avec l'idée que l'espèce humaine peut avoir une fin, à quel moment en avez-vous pris conscience ? Cela a-t-il un impact sur votre façon de vivre, de consommer... ? Êtes-vous en colère contre les générations précédentes ?

Nous en avons vraiment pris conscience en 2022. Le fait de devoir voter pour notre futur nous a incité à nous renseigner et nous instruire plus en détail sur les différentes façons de gérer la crise écologique. Il est évident que ça nous a incité à aller plus loin dans notre manière de consommer et

de vivre. Chaque petit geste du quotidien est beaucoup plus réfléchi mais parfois en tant que jeune nous ne pouvons pas nous permettre d'être en accord total avec nos idéaux. Nous pouvons prendre l'exemple de la nourriture. Si nous nous écoutions, nous achèterions seulement du bio et du local. Cependant nous n'avons pas la capacité financière de mettre en place cette action. Cela crée une vraie frustration de ne pas pouvoir être à la hauteur de nos envies écologiques.

Nous ne pouvons pas dire que nous sommes en colère des générations précédentes car à l'époque ils n'avaient pas le recul que nous avons aujourd'hui sur la situation.

Quels sont les gestes, bonnes pratiques que vous mettez en place au quotidien (déchets, consommation, mobilité...) pour lutter contre le réchauffement climatique ?

Tout d'abord nous faisons très attention au tri de nos déchets et pour la plupart nous avons un compost qui est aujourd'hui indispensable. Nous essayons au maximum d'acheter des aliments avec des emballages carton ou verre et plus de plastiques. Nous nous nourrissons au maximum de produits locaux et bio dans la limite de notre budget. Nous utilisons des produits ménagers, cosmétiques et médicinaux naturels, voire fait maison. Sur le point de la mobilité nous ne sommes pas arrivés à trouver un bon équilibre. Vivant en milieu rural, la voiture est indispensable. Nous avons pour objectifs de rénover une maison et la rendre la plus autonome possible.

Que pensez-vous en tant qu'artistes des actions menées par les militants écologistes sur les œuvres de Van Gogh, Vermeer, Monet ?

Nous sommes mitigés sur le sujet, en effet il faut alerter un maximum de personnes autour de l'écologie et de la crise climatique. Mais cela ne devrait pas avoir un effet néfaste sur le travail d'un artiste. Beaucoup d'artistes s'engagent sur la question de part leurs œuvres, il faut militer, alerter mais pas au détriment de notre patrimoine culturel. Nous avons peur que cette démarche soit contre-productive, cela peut donner une mauvaise image des porteurs du combat écologique.

LA MÉDIATHÈQUE : PAR ESSENCE VECTEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La médiathèque est un organisme de prêt, elle permet la circulation des documents d'un adhérent à l'autre plutôt que leur multiplication. À titre d'exemple, certains documents jeunesse, comme les très populaires Max et Lili ont déjà été empruntés plus de 100 fois !

Au-delà de cette vocation, la médiathèque agit à différents niveaux comme suit :

- Elle donne une deuxième vie aux documents qui ne sont plus empruntés : par le biais des boîtes de livres en liberté ou via Recyclivre. Pour les collections jeunesse, elles sont (quand elles sont encore en bon état) proposées au centre de loisirs et/ou aux classes pour leur coin lecture.
- Elle utilise des documents désherbés comme matière première pour des activités manuelles.

Par ailleurs, concernant le fonctionnement quotidien de la médiathèque, on y pratique :

- un usage raisonné du chauffage et de la climatisation
- un usage raisonné des luminaires
- le recyclage du papier en brouillon et marque page
- le tri des déchets

Enfin, les initiatives se poursuivent avec en projet la suppression de la carte lecteur et l'équipement des documents raisonnés, en effet seuls seront équipés les documents les plus fragiles et ceux qui tournent le plus. Encore une fois, chaque geste compte dans la lutte contre le réchauffement climatique et la médiathèque par ses actions y contribue activement.

Les conseils de lecture sur le sujet



Climats passés, climats futurs de Jean Jouzel - CNRS éditions



Tout comprendre (ou presque) sur le climat d'Anne Brès, Claire Marc, Bonpote sous la direction de Jean-François Doussin - CNRS éditions



Portraits d'un monde ébranlé par le changement climatique Editions Plume de carotte



Envie de les découvrir sur scène, réservez vos places sur : <https://espaceculturelnavarre.festik.net/>

La transition énergétique pour tous



SOLIHA : SOLIDAIRE POUR L'HABITAT, UNE ASSOCIATION QUI VOUS ACCOMPAGNE

Soliha est une association agréée par l'état, elle accompagne les plus fragiles, pour permettre à tous, de vivre dans un logement abordable, adapté et économe en énergie. Elle œuvre pour la transition écologique, son objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.

De la définition de votre projet de rénovation énergétique globale ou ciblée, jusqu'au versement des subventions que vous aurez pu mobiliser, SOLIHA vous guide à toutes les étapes clés de votre projet, afin de le sécuriser.

Plus d'infos : <https://iseresavoie.auvergnerhonealpes.soliha.fr/>

Votre contact local :

SOLIHA ISÈRE-SAVOIE

37 rue de la liberté
38 600 FONTAINE

04 76 47 82 45



ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les épisodes de chaleur particulièrement sévères l'été dernier nous rappellent que le changement climatique est en marche et que ces périodes de canicule sont appelées à devenir fréquentes. Il faut donc nous adapter et nous protéger.

Ainsi, au début de chaque été, le CCAS de la commune lance sa veille et rappelle les bons gestes à adopter, par un dispositif de communication : le registre vigilance. Il est mis en place pour prendre régulièrement des nouvelles auprès des personnes isolées.

En période de canicule, le CCAS communique les zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants, et donne des recommandations d'usage.

Les fortes températures peuvent entraîner des conséquences néfastes et considérables sur les organismes des personnes les plus vulnérables.

Pour vous inscrire ou inscrire un proche au registre de vigilance :

ccas@ville-champsurdrac.fr

04 76 68 48 95

Renforcer les mobilités douces et responsables



Au quotidien, les mobilités de chacun ont un impact sur la qualité de l'air et le climat. Cette question de la mobilité est un enjeu important, tant pour notre commune que pour tout individu soucieux de l'environnement dans lequel il évolue.

La ville cherche constamment des solutions pour aller vers des modes de déplacement plus durables et respectueux.

Il faut repenser la place du piéton. Ainsi, des cheminements piétons accessibles et sécurisés ont vu le jour sur la commune pour favoriser la marche. Ce travail se poursuit avec le projet de relier les trois écoles notamment. Le vélo a également une place importante à tenir : ainsi des pistes cyclables relient notre ville à l'agglomération grenobloise. Des efforts doivent être encore faits pour sécuriser les usagers. Les automobilistes doivent accepter de partager les voiries, le tout dans le respect du code de la route qui s'applique à tous, cyclistes autant qu'automobilistes. Par ailleurs d'autres moyens de transport émergent, comme les voitures et les trottinettes électriques. Pour ces dernières, rappelons que tout comme le vélo, les équipements de sécurité sont indispensables pour se déplacer sereinement.

Enfin l'un des moyens les plus sûrs à favoriser est le transport en commun. Les réseaux de transport en commun se développent pour desservir de mieux en mieux Champ-

sur-Drac. En novembre dernier, l'État, par la voix du Président de la République, a apporté son soutien pour le développement des RER dans les métropoles françaises, dont celle de Grenoble. Notre commune est concernée par ce développement avec la possible création d'une halte ferroviaire sur notre territoire, projet souhaité et défendu par la municipalité.

Tout n'est pas parfait. Le véhicule individuel reste encore la norme. Mais nous tendons vers de nombreux efforts louables et bénéfiques, comme avec le dispositif « Arrêt sur le pouce » qui favorise le co-voiturage.

Chacun doit se sentir concerné et être partie prenante de ces efforts.

Les associations chenillardes : actrices face aux nouveaux enjeux

La municipalité encourage les associations (utilisatrices des bâtiments communaux) à se mobiliser autour de la sobriété énergétique.

Ainsi, elles agissent à leur niveau :

- en réduisant leurs déchets (en bannissant la vaisselle jetable notamment),
- en respectant les consignes de tri en place,
- en adoptant les bons gestes dans les salles favorisant l'économie d'énergie.



De nombreux cheminements piétons ont déjà vu le jour dans notre ville et d'autres projets sont déjà en cours.



Convention citoyenne métropolitaine pour le climat :

UN CHENILLARD AU CŒUR DE L'ACTION !

Le chenillard, Christophe Guimet, fait partie des 100 personnes qui ont participé à la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat. L'objectif de cette démarche, d'une ampleur inédite à l'échelle nationale, était de proposer des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers la neutralité carbone. Nous avons eu l'opportunité de le rencontrer afin qu'il nous explique sa participation à ce travail titanesque qui a donné lieu à 219 propositions.



Christophe Guimet, participant à la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat

Comment avez-vous été recruté ?

Je faisais partie d'un fichier de base composé d'environ 50 000 habitants de la métropole. À partir de ce fichier, des critères ont été établis pour construire un groupe de plus de 100 personnes, le plus représentatif possible de la diversité des habitants du territoire métropolitain en tenant compte du sexe, de l'âge, du lieu d'habitation dans la métropole, de la catégorie socio-professionnelle. Ainsi, nous habitons différentes communes de la Métropole : centre urbain, petite couronne, montagne. Cette diversité a enrichi nos débats. En janvier 2022, j'ai donc été appelé par le prestataire chargé du recrutement, on m'a demandé si j'étais intéressé par le sujet et si oui quelle thématique m'intéressait le plus. J'ai de suite donné ma disponibilité pour participer à la convention, car je souhaitais prendre part à ce débat, échanger et surtout agir de manière concrète en tant que citoyen.

Quel a été le programme de travail ?

Ce fut un programme très intense. Nous avons participé à cinq weekends (samedi et dimanche) de travail. La première session en mars fut consacrée à la formation ou disons mieux, à l'information par des chercheurs sur le climat dans le monde, en Europe, en France et sur le territoire métropolitain. Cette session fut très dure, ce fut un choc pour certains car nous avions devant nous la réalité de la situation : on ne pouvait, on ne peut plus faire l'autruche après avoir toutes ces données en main... En mai, on nous a présenté les 4 scénarios de l'ADEME (voir encadré), des leviers d'actions en fonction de 9 thématiques (agriculture et alimentation, habitat aménagement et urbanisme, mobilité de personnes, consommation, déchet et loisirs, production d'énergie, séquestration carbone et captation du carbone, action économique du territoire, sensibilisation éducation et gouvernance, formation et emploi) et on a enfin constitué des groupes. En effet, nous avons travaillé en groupe et on s'est partagé les 9 thématiques. Ensuite les sessions de juin et septembre nous ont permis de continuer le travail en groupe et d'affiner nos propositions. La dernière session en octobre fut la plus laborieuse et difficile, car il a fallu voter les propositions pour chaque thématique. Il y a eu un énorme travail de hiérarchisation et de finalisation des propositions pour enfin adopter collectivement les 219 propositions. Dans un souci de consensus, les 219 propositions ont été votées à 60% et plus. La dernière étape fut de présenter ces propositions au conseil métropolitain du 14 octobre 2022.

Quelle est la suite de ce travail ?

Les 219 propositions vont maintenant être examinées par les élus métropolitains qui auront le choix de voter ou non pour chaque proposition lors d'un Conseil métropolitain prévu en mars 2023. Les propositions qui ne relèvent pas de la responsabilité de la Métropole seront redirigées vers les organismes compétents : communes, département, région, acteurs privés, État, etc. Notre rôle est désormais de rendre visibles ces propositions. Nous devons aussi intervenir dans les communes pour expliquer le travail effectué et surtout alerter la population de l'urgence de la situation. Il est indispensable de faire changer nos modes de vie, tout est entre nos mains. Ce n'est donc pas fini, ce n'est que le commencement !

Que vous a apporté cette démarche ?

La Convention est une expérience collective qui nous a permis de s'informer, d'échanger de proposer. Cette démarche est surtout une prise de conscience de l'urgence à agir. Je pense aussi que nous avons compris que ce n'est pas si simple de mettre en place des politiques efficaces sur le sujet car il faut aussi garantir un esprit de justice sociale et une équité dans la répartition des efforts. Nous ne sommes pas des experts, mais nous sommes fiers d'avoir pu aboutir à des propositions concrètes grâce à l'information qui nous a été donnée mais aussi notre expérience et notre vécu de citoyens de la Métropole.

Retrouvez l'ensemble des propositions ici :

<https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr/1521-les-propositions.htm>

Date à retenir !

Mercredi 22 février 2023
Espace Culturel Navarre :
Réunion publique de restitution de la
Convention citoyenne pour le climat

LES 4 SCÉNARIOS DE L'ADEME L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'ADEME a souhaité soumettre au débat quatre chemins "types" cohérents qui présentent de manière volontairement contrastée des options économiques, techniques et de société pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Imaginés pour la France métropolitaine, ils reposent sur les mêmes données macro-économiques, démographiques et d'évolution climatique (+2,1°C en 2100). Cependant, ils empruntent des voies distinctes et correspondent à des choix de société différents.

Pour en savoir plus :

<https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/>



...et au quotidien ?



CHENILLARD ET CYCLISTE

Depuis l'achat de son vélo électrique il y a 3 ans, Guillaume a fait le choix de l'utiliser intelligemment et de se rendre au travail grâce à lui.

Dans un premier temps, l'économie envisagée sur l'essence est le moteur qui le pousse à faire cet effort. Et puis les 9 km qui séparent son domicile de son lieu de travail ne lui font pas peur ! Pourquoi ne pas allier économie et démarche éco-responsable ? Le seul frein qui se présente concerne la sécurisation des voies cyclables. Celles-ci sont bien présentes sur son parcours, les infrastructures sont nombreuses, mais elles sont parfois en mauvais état à son goût, et les automobilistes qu'il croise ne sont pas très rassurants non plus : vitesse parfois excessive -ou du moins non adaptée à côté d'un cycliste. Malgré les équipements réfléchissants et les lumières sur son engin, Guillaume arrive à la conclusion surprenante : « plus il fait jour, moins ils me voient ».

Heureusement, cela ne saurait suffire à le décourager. Avec la moitié d'un plein d'essence économisée par mois et le sentiment de rouler 'responsable', Guillaume est sur son vélo en été comme en hiver. Même si, avec le mauvais temps, il part « déguisé en cosmonaute le matin ». Mais tout est question d'organisation : arrivé au travail, il a la chance de pouvoir se changer, enfiler des vêtements propres et secs !

À ceux que l'utilisation du vélo effraie encore, quel que soit le motif, il leur conseille de franchir le pas ! Une fois qu'ils auront vu les économies réalisées, ils deviendront adeptes. Les courtes distances deviendront non seulement plus économiques, mais aussi plus écologiques et agréables !



PRODUISONS DE L'ÉNERGIE !

La famille Mistral produit de l'énergie solaire depuis 2009 grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur son toit : 12 panneaux en 2009, puis 12 autres panneaux en 2013.

À cette époque, le principe était de produire de l'électricité pour la revendre au fournisseur d'énergie. Il s'agit pour la famille d'une aide financière intéressante. En effet, René Mistral a effectué presque toute sa carrière à mi-temps afin de pouvoir se consacrer à sa passion le cyclisme qu'il pratiquait à la Fédération Française Handisport à haut niveau (titré champion du monde et plusieurs fois champion de France).

Maintenant, la production d'énergie propre permet à la famille de pouvoir recharger leur véhicule électrique et aussi de faire face économiquement aux augmentations dues à la crise de l'énergie.

Aujourd'hui, la famille Mistral est ravie de participer grâce à cet investissement à la lutte contre le réchauffement climatique, mais s'interroge de manière globale sur le recyclage à terme des panneaux : « ne déplace-t-on pas le problème ? » réfléchit-elle.

Enfin, dans un monde qu'il a vu évoluer et progresser depuis sa naissance en 1944, René Mistral nous confie « ce sera difficile pour les nouvelles générations de faire marche arrière et de revenir à un mode de vie plus humble et solidaire ». Nous remercions René Mistral pour son expérience et sa sagesse qui nous pousse à la réflexion en tant que « citoyen du monde ».



OPTIMISONS NOS TRAJETS !

Depuis 1 ans, Sébastien Nigra pratique le covoiturage (en tant que conducteur) pour se rendre à son travail à Montbonnot. Dans un premier temps, il utilisait l'application très connue de Blablacar Daily. Puis, à l'automne dernier, il découvre Karos lors d'une présentation à la cantine de son entreprise. Il s'agit d'une plateforme financée par le SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) qui est spécialisé dans le covoiturage sur les trajets courts. Avec cette application, le conducteur est indemnisé et le passager bénéficie de tarifs très intéressants (équivalant à un ticket de bus, voire gratuit).

Sébastien Nigra, a décidé d'utiliser cette nouvelle plateforme et il en est à ce jour, très satisfait : il est accompagné d'au moins un passager pour chacun de ses trajets.

« Je suis ravi d'avoir fait ma démarche de covoiturage. D'abord pour le côté écologique qui permet de participer à la réduction du nombre de voitures sur notre territoire et surtout à l'amélioration de la qualité de l'air ! Ensuite, cela permet d'absorber en partie l'augmentation du prix de l'énergie tout en ayant un moment de partage.»

Nous remercions Sébastien Nigra et ses passagers, restés dans l'ombre, pour cet effort qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.



MOT D'ORDRE : ANTI-GASPI !

Nous avons rencontré Manimone Musel, maman (très) active de 2 enfants. Elle nous raconte que pour elle ne pas gaspiller, recycler, « trouver d'autres solutions » au neuf, cela fait partie de son éducation, c'est naturel !

- jouets et vêtements : vive le troc !
- un électroménager tombe en panne : on répare
- un meuble abîmé : on rénove

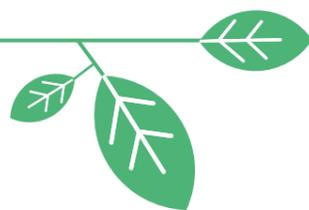
Concernant l'alimentation, Manimone Musel est une fée de l'anti-gaspi et invente des recettes pour utiliser les restes et on composte les épluchures. Pour les tâches ménagères, la protection de l'environnement est aussi à l'ordre du jour avec l'utilisation de produits non chimiques mais tout aussi efficaces comme le vinaigre blanc, le bicarbonate de soude, huile essentielle ou le citron.

Déjà très impliquée, elle avoue humblement « je voudrais faire plus, notamment sur la mobilité, car je travaille sur Grenoble. Aujourd'hui, malheureusement, je n'ai pas trouvé de solutions correspondant à mes impératifs quotidiens »

Manimone Musel par son témoignage positif nous montre la voie pour changer notre mode de consommer ; cette citoyenne très dynamique agit au quotidien, de petits gestes qui mis bout à bout représentent beaucoup pour épargner la planète : Merci !

Paroles de petits chenillards !

Nous avons rencontré Emmie, Demyan, Livia, Lola et Lucia, cinq jeunes chenillards entre 7 et 10 ans, ils nous ont donné leur point de vue ! Des mots d'enfants, pas si innocents...



Lola

Comment peut-on faire pour changer les choses ?

- Il faut réduire nos trajets en voiture, utiliser le vélo ou marcher !
- Mettre des pulls et baisser le chauffage
- Éviter de changer de téléphone tout le temps
- Acheter des gros pots de yaourt pour éviter d'en acheter plein de petits
- Arrêter de fabriquer des objets en plastique
- Ça va pas me plaire, mais il faudrait arrêter les écrans.

Livia

Demyan

“ L'écologie, c'est pour une planète en meilleure santé, pour que nous et les animaux, on vive mieux ”

Pour vous, l'écologie c'est quoi ?

Emmie

- “
- La planète, elle ne va pas bien, elle est polluée !
 - Il y a trop de déchets et on ne trie pas assez
 - Il y a la déforestation
 - Les ours polaires sont en train de mourir car la banquise fond à cause du réchauffement climatique
 - Trop de pollution, c'est beaucoup de plastiques, des déchets dans les mers, des appareils électriques qui consomment de l'électricité et qui sont durs à fabriquer. Et en plus on fabrique de plus en plus de choses, et on achète de plus en plus de choses.
- ”

Comment va la planète ?

Lucia

L'avenir est à nous !



Quoi de neuf ?

UN NOUVEAU SITE INTERNET DE LA VILLE POUR UNE INFORMATION PLUS CLAIRE !

Depuis 2020, la municipalité œuvre pour une harmonisation de ses outils, mais surtout pour donner un maximum de clarté et de sens aux messages institutionnels. Facebook, Confluences, panneaux lumineux, site internet de la ville... autant d'outils de communication à disposition des cheniillards pour s'informer sur l'actualité de leur ville. Le service de communication travaille quotidiennement à la modernisation des outils existants et à l'amélioration des contenus. Dans cet élan, l'année 2022 a été consacrée à une rénovation complète du site internet. Simplifier l'accessibilité de l'information, s'adapter aux usages des citoyens et garantir une information complète sur les compétences et champs d'action de la mairie ont été les enjeux de cette refonte. Le nouveau site est en ligne depuis la mi-janvier.



Pour y surfer c'est toujours la même adresse :
www.ville-champsurdrac.fr

Ouverture du site :

www.espaceculturelnavarre.com

L'actualité culturelle de Champ-sur-Drac a désormais son site internet. Il est aussi accessible à partir du site de la ville.



UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES 16-25 ANS

En contrepartie d'une activité bénévole d'intérêt collectif de 35 heures au sein de la commune, le CCAS de Champ-sur-Drac a mis en œuvre un dispositif innovant afin d'aider les jeunes cheniillards de 16 à 25 ans à financer leur permis de conduire :

Pour qui ? Jeunes cheniillards de 16 à 25 ans.

Pourquoi ? Faciliter la mobilité qui est source d'accès à l'emploi ou à la formation.

Comment ? Réaliser une activité bénévole d'intérêt collectif de 35 heures au sein de la commune

Montant de la bourse : 500 €

L'accès au bénéfice du dispositif « bourse au permis de conduire catégorie B » se fait sur dossier que vous pourrez télécharger sur le site internet de la ville.

Auto-école partenaire pour bénéficier de ce dispositif :

Auto-école de la Matheysine
20 avenue de la Gare 38560 Jarrie

04 76 78 61 75

Pour plus d'infos :

CCAS de Champ-sur-Drac
5 rue Henri Barbusse 38560 Champ-sur-Drac

04 76 68 48 95 - 04 76 68 48 80

ccas@ville-champsurdrac.fr



Infos mairie



ÊTRE PRÊT EN CAS DE CRISE



L'incident sur la plateforme Arkema qui a eu lieu le 10 novembre dernier nous rappelle que nous sommes dans une zone à risques majeurs et qu'il est primordial d'être informé des bons réflexes en cas d'alerte. En janvier 2022, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Cette plaquette vous présente les consignes à appliquer

en cas d'événement et les mesures prises par la municipalité pour vous protéger. Nous vous conseillons vivement de la reprendre en main pour vous informer au mieux. Vous trouverez la version numérique sur le site de la ville. De plus, en cas d'accident grave qui nécessite une information urgente, il existe un système d'appel en masse géré par la mairie qui permet d'alerter rapidement la population. Seules les personnes inscrites dans la base de données du système d'appel seront alertées. Pour vous inscrire ou effectuer un changement, nous vous invitons à remplir le document que vous trouverez dans ce bulletin et de le retourner en mairie. Les données restent confidentielles.

Zoom sur Fr-Alert



FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations mis en place par l'état. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Cet outil est complémentaire aux systèmes d'alerte existants.

Plus d'information : www.fr-alert.gouv.fr

LES DÉLIBÉRATIONS

Vous pouvez aller consulter les délibérations qui ont été votées sur le site Internet de la mairie www.ville-champsurdrac.fr, dans la rubrique : "Vie municipale".



Baisse d'audition ? Malentendant ? Sourd ?

La Ville de Champ-sur-Drac est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes grâce à la solution Acceo. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la ville !

IN MEMORIAM



Albert Ripert

Le 16 novembre 2022, Monsieur Albert Ripert, Maire honoraire de Champ-sur-Drac, s'est éteint. Beaucoup en garderont le souvenir d'un instituteur, d'un directeur d'école : de celle du village de 1955 jusqu'à sa fermeture en 1974, et ensuite de celle des Gonnardières.

Les habitants se rappelleront surtout son implication dans la vie de la commune et de son

engagement politique. En effet, Albert Ripert a été maire de 1974 à 1999. Durant ses mandats, il a entrepris avec ses équipes municipales de nombreuses réalisations notamment la construction de lotissements, l'installations d'usines et d'entreprises et le développement de la culture... Son œuvre est considérable, un véritable héritage pour les maires qui lui ont succédés. L'ensemble de la municipalité rend hommage à ce personnage emblématique de notre ville et adresse ses plus sincères condoléances à sa famille.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- MARGARYAN Nicole
LE 21 AOÛT 2022
- CARESTIATO Malo
LE 28 AOÛT 2022
- ACHARD Julian
LE 22 SEPTEMBRE 2022
- PRA Enzo
LE 15 OCTOBRE 2022
- BENNACEUR Haytham
LE 16 OCTOBRE 2022

MARIAGES

- DAMOUR Damien
et BUI Lydie
LE 1^{ER} OCTOBRE 2022
- PROLA Fabien
et BERTOLINI Carine
LE 05 NOVEMBRE 2022

DÉCÈS

- NICOLAS Henri
LE 04 AOÛT 2022
- PLANCHAIS Gabriel
LE 12 OCTOBRE 2022

Retour en images



3 décembre - Repas de Noël des seniors
91 personnes ont été accueillies pour participer au repas dansant annuel organisé par le CCAS.



30 novembre - Club des geeks
Les jeunes passionnés de jeux vidéo très attentifs lors de leur deuxième rendez-vous.



27 octobre - Réunion du monde associatif
La première rencontre avec l'ensemble des associations était organisée par la commune. Plus de la moitié des associations ont répondu présent à l'invitation de M. Procacci, conseiller au sport et vie associative.



11 novembre - Remise des archives de l'UMAC
Remise des archives de l'UMAC au Comité d'Entente des Anciens Combattants Champ/Jarrie qui les déposera au Musée Autrefois.



11 novembre - Cérémonie
Les enfants des écoles étaient nombreux, ils ont lu des extraits de lettres envoyés par des poilus de la Grande Guerre.

16 décembre - Feux d'artifice
Suite à l'interdiction du mois d'août, un très beau feu d'artifice a été tiré de la Tour pour lancer les illuminations de la ville.



26 novembre - Musée Autrefois
Dévoilement de la plaque René Girard et Gilbert Gacon lors des 30 ans du musée.



16 novembre - Troc tes jouets
Enfants et parents ont été nombreux à participer à l'opération organisée par le CCAS à la salle Émile Zola.



6 janvier 2023 - Les vœux de la ville à la population
Mise à l'honneur des vice-championnes du monde juniors du club de twirling bâton et de l'AJC, conseil municipal des jeunes.



Expressions politiques

Avec vous, construisons demain !

UNE POLITIQUE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE RESPECTUEUSE ET VERTUEUSE

Respectueuse :
Avenir flou ! Accrochons-nous aux valeurs qui donnent des repères communs pour avancer ensemble. Le monde associatif est l'une de ces valeurs, il crée un lien social, rapproche toutes les générations et leur permet de s'épanouir. Nous écoutons les souhaits des habitants et des associations, guidant ainsi nos futurs projets.
Notre équipe respecte les associations, les habitants et leurs biens municipaux

La création d'équipements sportifs, culturels, patrimoniaux, la rénovation et l'amélioration de bâtiments historiques sont la fierté de notre belle commune et ce, grâce aussi aux équipes précédentes. Nous saluons aussi les associations qui, par le souvenir, ce devoir de mémoire, nous obligent à ne rien oublier, ne jamais fermer les yeux.
Mesdames et Messieurs, vous avez tout notre respect

Dans une période économique compliquée, nous nous devons de regarder au plus près le budget communal. Les projets ne manquent pas mais les finances ne sont pas extensibles, priorité donc aux dépenses suivant l'importance de l'amélioration du bien commun, de notre bien vivre. Mais il nous faut l'entretenir, le moderniser, le rénover avec des sociétés labellisées, qui utilisent des matériaux aux normes environnementales. Construire une nouvelle école, moderniser la mairie en améliorant l'accueil des habitants et le bien-être des agents passent avant la construction de nouveaux équipements sportifs.

Notre équipe respecte le budget communal sans augmenter les impôts, promesse tenue

Vertueuse :
Notre équipe gère un budget vertueux, raisonnable mais aussi ambitieux. Les contraintes économiques, énergétiques, environnementales nous poussent vers une gestion rigoureuse sans sacrifier notre volonté d'avancer, d'évoluer et de créer les nouveaux équipements pour les nouvelles générations (Pumptrack). La jeunesse via l'AJC (Assemblée des Jeunes Chenillards) va nous aider à construire ce demain. Notre politique sportive vise une présence plus importante de notre jeunesse sur les lieux de sport et/ou de culture.
Notre politique sportive et associative respecte ses engagements, nous avons des obligations mais surtout des devoirs.

L'équipe de Majorité "Avec vous construisons demain" vous souhaite une bonne et heureuse année et une bonne santé.

Champ Autrement, agissons ensemble

CALOMNIEZ, CALOMNIEZ, IL EN RESTERA TOUJOURS QUELQUE CHOSE* !

Dans le précédent numéro de Confluences les élus de la majorité « avec vous, construisons demain » titraient leur expression politique par « critique ou délation ? ». Nous nous voyons dans l'obligation de répondre, non parce que nous nous sentons coupables mais simplement pour rétablir la vérité.

Le Petit Larousse nous dit que la délation consiste en une « dénonciation intéressée, méprisable, inspirée par la vengeance, la jalousie ou la cupidité ». Heureusement, le point d'interrogation que la prudence leur a fait poser dans leur texte, les sauve d'une volée de bois vert ! De fait, en s'appuyant sur la définition suscitée nous les renvoyons simplement à la lecture de nos textes, à nos déclarations en conseil et à nos personnes afin qu'ils trouvent eux-mêmes la réponse. Quant à la critique dans le bon sens du terme nous l'assumons courageusement.

En poursuivant la lecture nous sommes aussi accusés « d'attaque à la limite de la délation, de la diffamation ». À cela nous renvoyons nos accusateurs à la définition donnée sur le site « Service Public » du mot diffamation ; « La diffamation est une allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. La diffamation peut être raciste, sexiste, homophobe. Elle relève d'une procédure spécifique permettant de protéger la liberté d'expression ». Nous mettons à défi la majorité de trouver un texte relevant de cette définition.

La critique fait partie du jeu politique et ne pas l'accepter serait une atteinte à la démocratie. Notre critique ne s'adresse pas à l'encontre de la personne mais à la manière dont est exercé la fonction. OUI, nous critiquons l'absence d'ouverture et de concertation. OUI, nous critiquons certaines décisions d'orientation budgétaires mais n'est-ce pas là aussi le rôle de l'opposition ?

Au final, ce propos ne doit pas être compris comme notre refus d'être critiqués, se serait pour le coup s'abaisser au même niveau de commérage, mais clairement nous n'acceptons pas les procès d'intention !

Les élus de Champ Autrement, Fabrice Deutsch, Jean-Marc Grenier, Nadège Mollard et Muriel Riou.

*Beaumarchais ou Francis Bacon



3, rue Malakoff, 38031 Grenoble - Cedex 01
Tél. : 04 76 59 59 59 - Fax : 04 76 42 33 43
Mel : formulaire à remplir sur le site de la METRO, rubrique contact
Site : www.lametro.fr

Déchèterie métropolitaine
Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac
Tél. 04 76 68 70 94

Du 1er novembre au 31 mars :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h00-12h00 / 13h30-17h30
Mardi et jeudi : 13h15-17h30

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 :

Lundi : 9h-12h / 13h30-18h
Mardi : 13h15-18h
Mercredi : 9h-12h / 13h30-18h
Jeudi : 13h15-18h
Vendredi : 9h-12h / 13h30-18h
Samedi : 9h-12h / 13h30-18h

Déchets
N° vert 0 800 500 027

Eau potable
04 76 86 20 70

Régie assainissement
N° vert 0 800 500 048

Permanence de l'architecte conseil
Sur rendez-vous au 04 76 68 48 97

INFOS PRATIQUES

Affaires générales, état civil

Fermé le mercredi.
Tél. 04 76 68 48 86
affaires.generales@ville-champsurdrac.fr

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Accueil sur rendez-vous (en cas d'urgence contacter l'accueil Mairie)
Tél. 04 76 68 48 80
beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr
ou ccas@ville-champsurdrac.fr

Éducation, enfance et jeunesse

La tour des 4 saisons, rue du 8 mai 1945, Le Village
Tél. 04 76 68 73 15
vie.scolaire@ville-champsurdrac.fr

Médiathèque

1, rue Général Delestraint
Tél. 04 76 68 83 82
mediatheque@ville-champsurdrac.fr
Mercredi : 9h00-12h00, 14h00-18h30 /
Jeudi : 14h00-18h30 / Samedi : 9h00-12h00

Police pluricommunale

Tél. 04 76 68 48 91 - 06 08 32 96 83
policepluricommunale.jccb@gmail.com

Urbanisme

Lundi, jeudi 9h00-12h00 / 13h30-16h45
Tél. 04 76 68 48 97
urbanisme@ville-champsurdrac.fr

PERMANENCES UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS

M. le Maire

Le jeudi sur rendez-vous
Tél. 04 76 68 88 57

Avocate

Le samedi matin, tous les 2 mois
sur rendez-vous téléphonique
Tél. 04 76 68 88 57

Marché

Place Émile Zola
Mercredi et samedi matin

Relais Petite Enfance (RPE)

Tél. 04 76 78 89 09
rpe@lesicce.fr

La poste

Lundi : fermée / Mardi, mercredi : 9h00-11h30 /
Jeudi : 9h00-11h00 / Vendredi, samedi : 9h00-11h30

Taxi champ

Tél. 06 71 63 06 57
taxi.alpes38@free.fr

NUMÉROS D'URGENCE

N° d'urgence européen	112
SAMU	15
Police/gendarmerie	17
Brigade de Vizille (en journée de 8h à 19h)	04 76 78 98 50
Pompiers	18
N° d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler (SAMU, pompiers, gendarmerie)	> envoyer un SMS au 114
Urgences médicales non vitales	0 810 15 33 33
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
Dentiste de garde	04 76 00 00 66
Enfance maltraitée	119
Service spécialisé dans les violences faites aux femmes	3919
Urgence gaz	0 800 47 33 33
Eau potable	09 726 750 38
Urgence électricité	04 76 33 57 00
SOS Vétérinaire	04 76 47 66 66

Défibrillateurs cardiaques

disponibles sur les façades extérieures des entrées principales de ces établissements :
Salle Émile Zola, Gymnase, Espace Culturel Navarre, Centre de Loisirs, Plan d'Eau.

Maison médicale de garde de Vizille

101, rue du 19 mars 1962 à Vizille
Sur rendez-vous - Tél. 04 76 08 47 09

Infirmières

Champ-sur-Drac
Centre social Le Lendit
Tél. 06 78 18 01 09

Saint-Georges-de-Commiers

138, rue du Sautaret
Tél. 06 31 04 76 63

Soins de nuit

Saint-Georges-de-Commiers
Tél. 07 86 82 67 71

Médecin généraliste

2, rue Lesdiguières
38560 Champ-sur-Drac
Docteur Frédérique HENRY
Du lundi au vendredi sur RDV
Tél. 04 56 14 80 90

De jeunes internes en médecine générale sont présents 2 jours par semaine.

Kinésithérapeutes

Mathilde BASSALER,
Marie-Claude HINDELANG,
Pascale WESTRELIN
39, av. Louis Colmard
Tél. 04 76 68 79 82

Ostéopathe

Fanny SARGIAN
Impasse des Boutassiers, ZA du Cloud
Tél. 06 81 69 14 25

Pharmacie Espié

Nicolas et Marie-Christine ESPIÉ
132, av. du Pavillon
Tél. 04 76 68 86 72

TOUTENVERT
Travaux Publics & Paysagers

Terrassements - VRD
Aménagements
Urbains & Paysagers




25 ZI la Glozière 38160 CHATTE
ZA Accipole 38113 VEUREY VOROIZE
www.toutenvert.fr

Geoffrey POLIN
Création et entretien de parcs et jardins

**CHLORO
PHYLLE
PAYSAGE**

Taille de haies - Elagage
Gazon - Plantation

5, rue des Artisans - ZI
38560 Champ-sur-Drac
06 18 70 90 60
polin.paysage@gmail.com

ELECTRICITE GENERALE

**INSTALLATION
DEPANNAGE
ENTRETIEN**
Bâtiment et industrie
Chauffage électrique

**Ets
JAKUTAGE**

73, av. Georges Clémenceau
38560 Jarrie
Tél. **04 76 78 60 35**
Fax **04 76 78 69 36**
Lionel Colin 06 74 59 50 25
Thierry Jourdan 06 78 00 08 54

Artisan

Laurent **FINET**
Peinture
Papier peint
Décoration d'intérieur

28, Chemin du Cloud
38560 CHAMP SUR DRAC
Tél. **04 76 75 13 17**
Port. **06 86 16 21 91**

La Pharmacie de Champ-sur-Drac

132, avenue du Pavillon
38560 Champ sur Drac
Tél. 04 76 68 86 72
Fax 09 70 62 00 00





SARP Centre Est 24h/24
TJ7

L'assainissement au sens propre

- VIDANGE FOSSES SEPTIQUES
- DÉBOUCHAGE ÉGOUTS
- NETTOYAGE CUVES À FIOUL
- BACS À GRAISSES
- CONTRATS D'ENTRETIEN
- INSPECTION VIDÉO



CHAMP SUR DRAC
04 76 68 78 54
sarpce.grenoble@groupe-sarp.com
DEVIS GRATUIT

Vers l'Arbre
Paysagiste Elagueur



64, rue des Forges
38220 VIZILLE
Tél/Fax : 04 76 40 96 74
mail : verslarbre@free.fr
http://verslarbre.free.fr

Ateliers Peyronnard
mécanique de précision

74, avenue du Pavillon
38560 Champ sur Drac

Tél. **33(0) 4 76 68 88 61**
Fax **33 (0) 4 76 68 89 15**

mail :
contact@atelierspeyronnard.com

Laurent Godard
Entreprise

**Fenêtres - Volets roulants
Portes de garage - Portails
Stores - Vitrierie**

350, rue Général de Gaulle
38220 Vizille
04 76 78 87 92
www.laurentgodard.fr

Avançons ensemble vers
votre projet immobilier

Martine REBORA
Conseillère immobilière
06 89 65 23 99
martine.rebora@iadfrance.fr

Champ-sur-Drac, Jarrie,
Vizille, Grenoble et alentours

iadfrance.fr

Hervé Taxi

Commune de stationnement :
Champ-sur-Drac

06 71 63 06 57
taxi.alpes38@gmail.com



VOUS SOUHAITEZ UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS CONFLUENCES ?

Contactez le service communication : communication@ville-champsurdrac.fr